

Prise en compte des secteurs sensibles en bordure des rivières à saumon

Ministères des Forêts, de la Faune et des Parcs

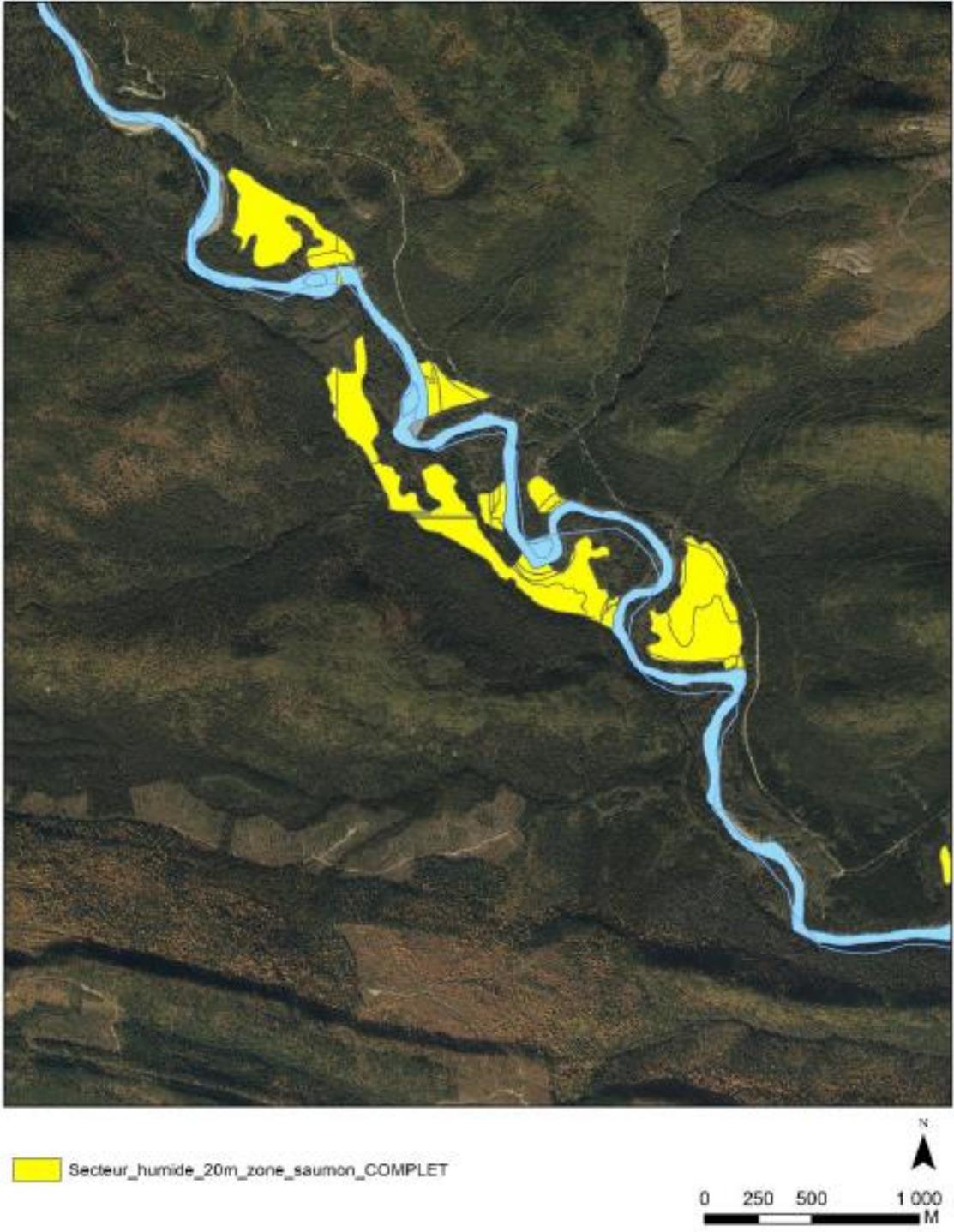
Mai 2022

Contexte

Préoccupations récurrentes sur l'impact de la récolte dans les secteurs moins bien drainés situés en bordure de rivière à saumon.

Évaluer la faisabilité de développer une mesure d'harmonisation qui tient compte des aspects de planification et des aspects opérationnels plutôt que de gérer à la pièce → simplification du processus d'harmonisation.

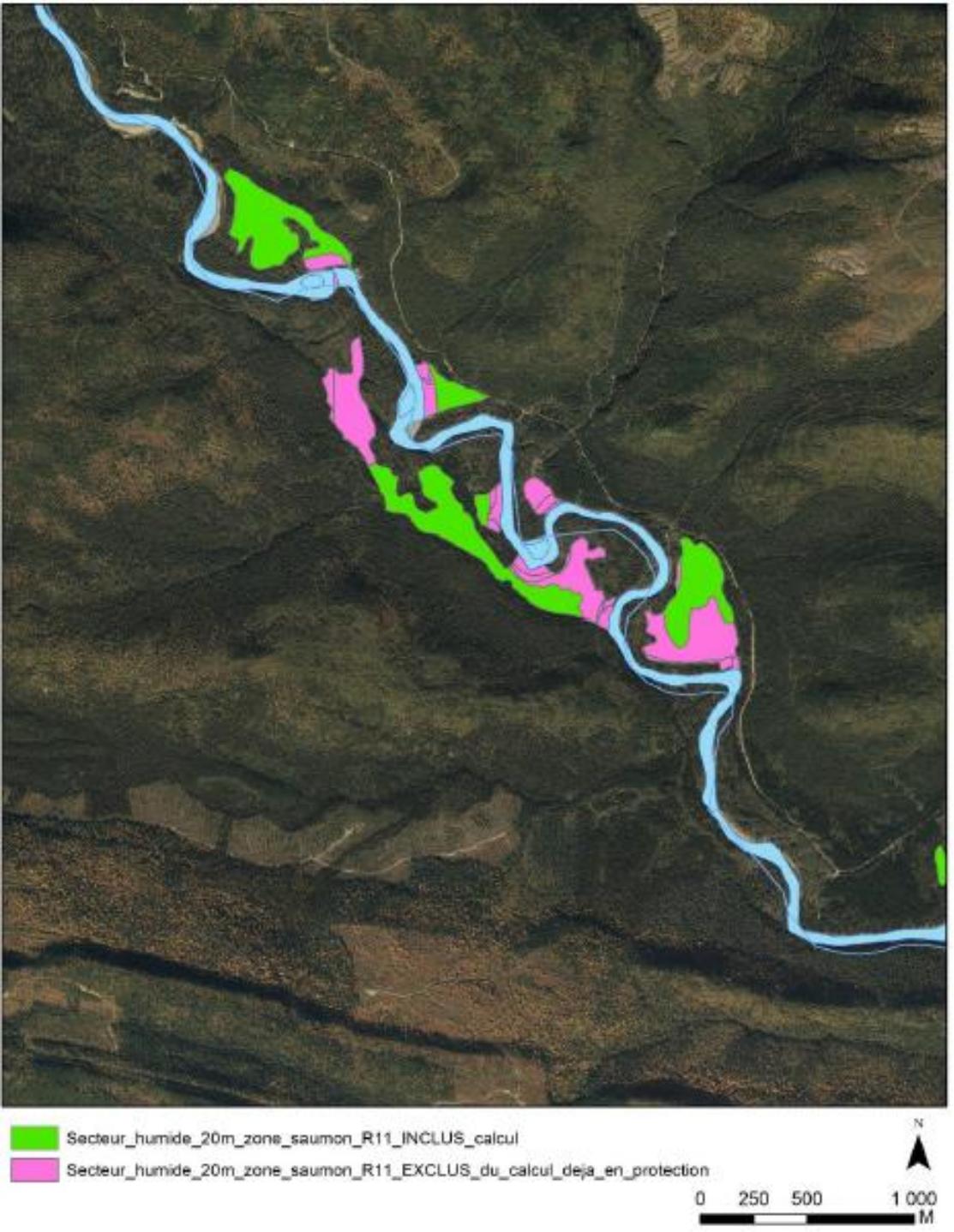
Synergie possible entre des aspects environnementaux et économiques



Étape 1 de la méthode :

Polygones en jaune

Extraction des peuplements de drainage 5 et 6
qui jouxtent le 20 m et 60 m d'une rivière à
saumon



Étape 2 de la méthode :

Division en 2 catégories :

1. **Rose** = déjà sous protection ou exclus de la possibilité forestière
2. **Vert** = inclus au calcul de possibilité

Explication des milieux déjà sous protection ou exclus de la possibilité forestière (en rose) :

- Milieu humide d'intérêt (MHI)
- 60 m de protection des rivières à saumon
- Art .33 du RADF : les marécages arborescents riverains dont le type écologique est le suivant :
 - Érablière argentée et ormaie-frênaie (F018);
 - Frênaie noire à sapin hydrique (MF18);
 - Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre hydrique (MU18)
 - Sapinière à bouleau jaune hydrique (MS18)
 - Sapinière à érable rouge hydrique (MS68)
 - Sapinière à thuya (RS18)
- Les superficies qui sont exclues de la possibilité forestière car milieu non forestier
 - Exemple : Aulnaies



Étape 3 de la méthode :

Le résultat final permet de cibler les polygones (en **vert**) inclus dans la possibilité forestière qui jouxtent le 20 m ou 60 m d'une rivière à saumon ou qui ont une « connectivité » avec des peuplements de drainage 5 et 6

Étapes réalisées

Résultats rivières à saumon avec un tampon de 20 m et 60 m :

Unité d'aménagement	Superficie tampon 20 m (ha)	Superficie tampon 60 m (ha)
11161	266 ha	266 ha
11262	173 ha	174 ha
11263	409 ha	443 ha

Étapes réalisées

- Le document des « balises et bonnes pratiques d'opérations sur sol fragile » a été présenté à l'industrie forestière pour valider les possibilités de le mettre en application
- Le document a été approuvé en Table opérationnelle (TO)

À compléter

Convenir d'une entente d'harmonisation générique pour les superficies identifiées

« Entente concernant la prise en compte des sols jugés fragiles en bordure de rivière à saumon »

Intégrer les secteurs à la couche numérique présentant la référence spatiale des éléments d'intérêts en rapport avec les ententes d'harmonisation pour l'ensemble de l'UA (R42) aux fins de discussions à la TGIRT

Convenir de mesures avec la TGIRT, lorsque requis :

- Retrait des secteurs
- Retrait de portions de secteur
- Balise opérationnelle
- Aucune mesure

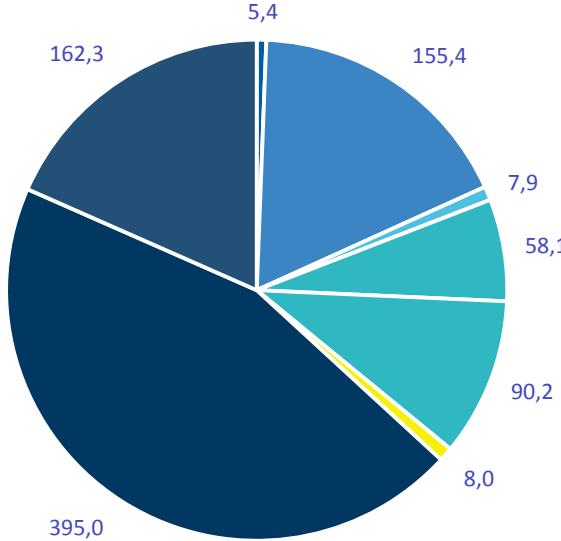
Proposition de mesures

1. Utilisation des superficies identifiées par un tampon de 60 m
2. Appliquer un retrait au secteur touchant directement le tampon de 60 m
3. Convenir de mesures en comité pour les milieux résiduels

Unité d'aménagement	Superficie en retrait (ha)	Superficie à convenir (ha)
11161	56	210
11262	61	113
11263	162	281

Types écologiques

Superficie (ha) des types écologiques



■ MA18R ■ RC38 ■ RE37 ■ RE38 ■ RE39 ■ RS37 ■ RS38 ■ RS39

MA18R : **Marais ou marécage arbustif**, d'eau douce, sur dépôt organique ou minéral de mince à épais, de drainage hydrique, minérotrophe, riverain (en bordure d'un cours d'eau ou d'un lac)

RC38 : **Cédrière tourbeuse à sapin** sur dépôt organique, de drainage hydrique, minérotrophe

RE37 : **Pessière noire à sphaignes** sur dépôt minéral de mince à épais, de drainage hydrique, ombrotrophe

RE38 : Pessière noire à sphaignes sur dépôt organique ou dépôt minéral de mince à épais, de drainage hydrique, minérotrophe

RE39 : Pessière noire à sphaignes sur dépôt organique, de drainage hydrique, ombrotrophe

RS37 : **Sapinière à épinette noire et à sphaignes** sur dépôt minéral de mince à épais, de drainage hydrique, ombrotrophe

RS38 : Sapinière à épinette noire et à sphaignes sur dépôt organique ou dépôt minéral de mince à épais, de drainage hydrique, minérotrophe

RS39 : Sapinière à épinette noire et à sphaignes sur dépôt organique, de drainage hydrique, ombrotrophe

.....
.....
.....

Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Mai 2022